

**2^{de} professionnelles maritimes et CAP maritimes
au Lycée Régional d'Enseignement Maritime et Aquacole**
Académie de Poitiers - Rentrée 2025

Information générale

L'établissement d'accueil

Lycée Maritime et Aquacole - avenue du Maréchal Juin – 17000 LA ROCHELLE - Téléphone : 05 46 43 00 48

Contact : Mille-Claire Corinne - Directrice adjointe : corinne.mille-claire@mer.gouv.fr

Bastian Léa – CPE : lea.bastian@mer.gouv.fr

Site : www.lycee-maritime-larochelle.fr

Les formations

Les formations proposées par l'établissement sont les suivantes :

- 2^{des} professionnelles maritimes :
 - **La seconde professionnelle Métiers de la mer** qui donne accès aux options ci-dessous selon le bac professionnel envisagé en 1^{re} :
 - option de consolidation CGEM (Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes) – 20 places : 2 options, 10 places par option (Option Yacht, Option Voile)
 - option de consolidation Polyvalent Navigant pont/machine (Pont /Pêche/Machines) – 20 places
 - **La seconde Cultures Marines** (CM : aquaculture marine) – 20 places
- CAP maritimes :
 - **CAP Maritime de Matelot** (CAPM) – 10 places
 - **CAP Maritime de Conchyliculture** (CAPC) – 10 places

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter les fiches dédiées sur le site Onisep.fr ([CGEM](#), [Polyvalent navigant pont/machines](#), [CM](#), [CAPM](#), [CAPC](#))

Procédure de candidature

La candidature relève du responsable légal du candidat.

- Un entretien de motivation obligatoire dès à présent et jusqu'au 20 mai 2025 en présentiel ou par téléphone avec la directrice adjointe
- Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'établissement (www.lycee-maritime-larochelle.fr) ou à demander directement auprès de l'établissement (coordonnées ci-dessus).

2^{de} professionnelles maritimes et CAP maritimes au Lycée Régional d'Enseignement Maritime et Aquacole

Académie de Poitiers - Rentrée 2025

1. Démarches du candidat

Afin de postuler en formation maritime, il faut prendre rendez-vous auprès de la Directrice adjointe chargée du recrutement ou de la CPE.

Il s'agira d'apprécier la motivation et les aptitudes du jeune à suivre une formation maritime.

Pour l'entretien, fournir :

- Les bulletins de 3^e ;
- Une lettre de motivation
- Les fiches de renseignement « élève » et « responsables » complétées (dossier de candidature) à télécharger sur le site)

Pour confirmer la candidature :

- Être apte physiquement à la profession de marin (visite médicale à effectuer auprès du médecin des gens de mer avant **le 20 mai 2025** de préférence. Retrouver toutes les modalités dans le dossier d'inscription)
- Produire une attestation de natation ;
- Fournir le dossier d'inscription complet (important pour l'inscription maritime).

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **service en ligne affectation**, disponible dans le portail des « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.

La demande pour cette formation doit être placée en 1^{er} vœu.

Il est **fortement recommandé** aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.

3. Décision

- **La décision d'affectation** est prononcée par l'IA-DASEN de la Charente-Maritime, à l'issue d'une **commission départementale d'affectation**.
- Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation **en juin 2025** sur le **service en ligne Affectation**.
- Ils reçoivent ensuite la notification d'affectation.
- Ils procèdent alors à la télé inscription et à l'inscription dans l'établissement, en respectant les délais d'inscription indiqués sur la notification d'affectation.

1 (AFFEctation des ÉLÈves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.